



Programme des Nations Unies pour l'environnement

UNEP(DEPI)/MED WG.320/Inf.5 24 juillet 2007 FRANÇAIS Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion des Points focaux du PAM

Madrid (Espagne), 6-19 octobre 2007

FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

Introduction

Le Secrétariat présente pour examen aux Points focaux du PAM en octobre 2007 et ensuite aux Parties contractantes en janvier 2008 en vue de son adoption, un programme de travail pour l'exercice biennal 2008-2009 contenu dans le document UNEP(DEPI)MED WG.320/21 concernant la mise en œuvre des activités découlant des décisions préalables des Parties contractantes ainsi que des décisions que la Quinzième réunion des Parties contractantes devrait adopter. Le programme de travail sera actualisé conformément aux décisions adoptées par la Quinzième réunion ordinaire.

Le programme de travail proposé est présenté sous forme de cadre logique pour les différentes composantes du PAM qui comprennent l'UNITÉ DE COORDINATION, le Programme MED POL et les Centres d'activités régionales (CAR), faisant apparaître les buts, objectifs, activités relatives et résultats escomptés. Cette approche dans l'élaboration du programme de travail a été adoptée conformément au souhait exprimé par les Points focaux du PAM à leur réunion extraordinaire qui s'est tenue à Catane en novembre 2006. Elle est également adoptée en avance de l'adoption par les Parties contractantes du Document sur la Gouvernance qui recommande ce genre de présentation. Les ressources financières requises pour la mise en œuvre de chacune des activités dans le cadre d'un objectif donné y figurent également.

Le présent document est un document d'information et de référence pour la discussion sur le projet de programme de travail et budget, étant donné que des décisions devront être prises pendant la réunion. Il a également pour objet de faciliter le débat afin que les Points focaux du PAM parviennent aux décisions les plus justes qui, en fin de compte, auront des incidences sur le financement futur du PAM.

Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Les coûts administratifs et de fonctionnement principaux de l'Unité de coordination et de certaines composantes du PAM ainsi que du programme d'activités du Plan d'action pour la Méditerranée comprenant le MED POL, la Commission méditerranéenne du développement durable et les Centres d'activités régionales, à l'exception du CAR/PP et jusqu'à un certain point de l'INFO/RAC, sont financés principalement sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Les sources de financement principales pour le programme/budget sont les suivantes:

- a) le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée;
- b) la contribution volontaire de la CE:
- c) la contribution de contrepartie de la Grèce;
- d) la contribution de contrepartie du PNUE;
- e) diverses contributions allouées;
- f) les intérêts bancaires.

Le tableau I présente les sources de financement projetées pour l'exercice biennal 2008-2009.

Les contributions ordinaires versées par les Parties contractantes au Fonds d'affectation constituent le budget ordinaire du PAM et de ses composantes et sont le facteur le plus important dans le processus visant à assurer des ressources financières adéquates, stables et prévisibles pour l'exécution du programme de travail biennal. Les contributions ordinaires sont demeurées stables depuis 30 ans et représentent aujourd'hui 77% du total des ressources financières du PAM. La contribution volontaire de la CE, la contribution de pays-

hôte de la Grèce et d'autres contributions allouées constituent le solde. Les contributions non versées, qui normalement s'élèvent à plus d'un million d'euros pour l'exercice biennal antérieur, pèsent inutilement sur le Fonds d'affectation spéciale. Dans ces conditions, la priorité du PAM dans sa mobilisation des ressources est d'assurer que toutes les Parties contractantes versent leur cotisation à temps et de façon satisfaisante. Le tableau II présente la position des contributions au 30 juin 2007.

Pour déterminer la contribution ordinaire des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, le Secrétariat applique le barème des quote-part des Nations Unies existant. Le barème des quote-part et par conséquent le niveau des contributions sont restés inchangés depuis de longues années. Le tableau III présente à titre indicatif un barème des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale par partie contractante.

En outre, conformément aux "Règlement financier et règles de gestion financière des Nations Unies", le PNUE prélève, au PAM et aux autres programmes des mers régionales, 13% sur les dépenses des fonds d'affectation spéciale et les contributions affectées pour les coûts d'appui au programme (PSC – Programme Support Cost). Sur la base d'un accord entre le PNUE et la CE, il n'est prélevé que 4,5% sur la contribution volontaire de cette dernière. Les montants obtenus via les coûts d'appui au programme sont utilisés pour la gestion financière et les services administratifs que le PNUE assure aux divers fonds d'affectation spéciale, y compris le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, en appui à leur programme de travail. Dans le cas du PAM, neuf postes de services généraux et un poste d'administrateur sont couverts par le budget PSC.

Tant l'Unité de coordination que les CARs reçoivent en espèces et en nature des financements extérieurs additionnels sous forme de contributions versées par les gouvernements, la Commission européenne, le PNUE, et autres agences coopérants ou organisations de soutien pour appuyer des activités, services et mécanismes spécifiques tels qu'indiqués dans les documents de projet individuels.

Depuis longtemps également, les pays offrent d'organiser non seulement des réunions des Parties contractantes, des Points focaux ou de la CMDD mais aussi des cours de formation, symposiums, ateliers, etc. Les coûts sont directement imputés aux administrations nationales et les fonds ne sont pas gérés via le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. Ces montants complémentaires sont vitaux pour le programme puisqu'ils permettent au PAM de pleinement mettre en œuvre le programme de travail approuvé par les Parties contractantes.

Nouveaux engagements

Le programme de travail de l'exercice biennal 2008-2009 qui sera soumis pour adoption à la Quinzième réunion des Parties contractantes prévoit une augmentation des ressources financières par rapport au budget de la période 2006-2007. Ceci est rendu nécessaire, non seulement pour couvrir la hausse des coûts directement liés aux tâches découlant des décisions existantes prises par les Parties contractantes, mais aussi pour financer des activités et engagements nouveaux tels:

- a) la mise en œuvre du nouveau Protocole relatif à la gestion des zones côtières qui devrait être adopté à la Quinzième réunion des Parties contractantes, en janvier 2008:
- b) l'application par le PAM de l'approche écosystémique en admettant que les Parties contractantes donnent leur accord de principe sur la proposition du Secrétariat telle que définie dans le projet de décision y relative UNEP(DEPI)/MED WG.320/11;
- c) les réunions du nouveau Comité de respect des obligations qui devrait être mis en place après la Quinzième réunion des Parties contractantes;

- d) les coûts des salaires officiels des fonctionnaires professionnels des NU. Ils ont été ajustés à 5% par an, conformément à la politique budgétaire des NU, et assurent les frais de personnel y compris les bourses d'enseignement, les allocations pour charges de famille et les ajustements de poste qui devaient servir de régulateurs aux impacts du coût de la vie en Grèce et aux fluctuations du taux de change dollar EU/euro:
- e) la hausse du coût de la vie pour le personnel des CAR/PAP, CAR/PB et CAR/ASP, conformément aux taux officiels fixés par les autorités nationales respectives;
- f) l'inclusion du financement total du poste de coordonnateur adjoint au niveau D1;
- l'augmentation de salaire du directeur scientifique du CAR/ASP, dans le cas où il s'agirait d'un expatrié, afin de mettre le poste au même niveau que les experts étrangers du Centre;
- h) l'organisation des réunions des Parties contractantes, du Bureau, de la CMDD, des Points focaux du PAM et des CAR ainsi que de divers groupes de travail thématiques;
- i) l'accroissement du volume de documents pour lesdites réunions qui demandent des moyens financiers plus élevés pour la traduction;
- j) l'ajustement des dépenses opérationnelles telles que les frais d'entretien des bureaux, les communications, les fournitures, l'équipement informatique, etc.;
- k) la participation des représentants des Parties contractantes aux réunions organisées dans le cadre du système PAM.

Augmentation des ressources financières

À leur Quinzième réunion ordinaire à Catane, en 2003, les Parties contractantes ont convenu de n'autoriser aucune augmentation du taux des contributions ordinaires pour les deux périodes biennales 2004/2005 et 2006/2007, suite à la décision qu'elles avaient prise d'adopter l'euro comme monnaie d'exploitation à la place du dollar EU, ce qui a donné lieu à une augmentation des contributions financières au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée. En même temps, cela n'a pas eu pour effet un surplus des ressources au Fonds d'affectation spéciale car toutes les recettes des contributions ont été prévues pour les activités et les coûts d'exploitation du PAM. Avant que le gel ne soit appliqué, les Parties contractantes approuvaient d'habitude une augmentation en pourcentage des contributions ordinaires pour chaque exercice biennal.

Afin de couvrir les coûts additionnels anticipés dans le budget du programme pour les raisons énoncées ci-dessus, le Secrétariat a l'intention de soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes une demande d'augmentation des contributions ordinaires pour l'exercice financier 2008-2009. La question a été soulevée à la dernière réunion du Bureau qui s'est tenue à Madrid les 2 et 3 juillet 2007. Le Bureau a recommandé que la Réunion des Points focaux examine le programme de travail, et si elle conclut, qu'un financement complémentaire est nécessaire, qu'elle décide de couvrir les coûts additionnels, au moyen d'une augmentation de la contribution ordinaire, de contributions volontaires allouées à des activités spécifiques, du transfert de ressources financières existantes pour couvrir des domaines prioritaires ou par la recherche de sources de financement complémentaires.

Conscient que, ces dernières années, les pressions sur les budgets nationaux se font de plus en plus ressentir et qu'il est évidemment clair qu'il y a réticence à augmenter les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale pour le prochain exercice biennal, dû au fait également que les Parties contractantes n'aient pas été notifiées au préalable d'une augmentation de leur contribution ordinaire, le Secrétariat a demandé aux composantes du PAM de préparer leur programme de travail sur la base d'une augmentation 0 et ventiler les ressources financières existantes pour couvrir les domaines prioritaires. Dans la plupart des cas, les CARs et le MED POL ont transféré des fonds alloués à des activités pour couvrir les augmentations en dépenses de personnel et frais de fonctionnement.

S'agissant de l'Unité de coordination, les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement additionnels ainsi que la contribution en espèces de l'Unité au projet FEM sont couverts par le fonds de roulement qui, fin décembre 2006, s'élevait à 2.800.000 dollars EU. Le fonds consiste dans les soldes non dépensés au cours de la première année de l'exercice biennal, mais la plus grande partie est alors absorbée au cours de la deuxième année lorsque les engagements arrivent à échéance. Les soldes non dépensés qui se sont accumulés provenant des engagements non utilisés dans les exercices biennaux précédents ont été systématiquement réduits pour compenser la différence entre le budget approuvé et les coûts imprévus. Ce qui a été le cas, par exemple, au cours de l'exercice actuel pour l'organisation de trois réunions supplémentaires du Groupe de travail d'experts juridiques et techniques chargé de l'élaboration du texte de projet de Protocole "GIZC". De plus, pendant quatre années consécutives, à dater de 2003, il n'y a pas eu d'augmentation des contributions ordinaires et il n'y en aura pas pour le prochain exercice biennal.

Le Secrétariat intensifiera les efforts en vue de mobiliser des contributions financières additionnelles, volontaires et allouées versées par les gouvernements, les institutions du système des Nations Unies, des institutions et autres organisations donatrices. Ces montants supplémentaires sont très importants puisqu'ils permettent au PAM de pleinement mettre en œuvre le programme de travail approuvé par les Parties contractantes. Le PAM met également au point des accords de partenariat pluriannuels avec certains donateurs pour des crédits rationalisés et prévisibles octroyés à des programmes prioritaires, comme dans le cas du Partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée du FEM. La contribution en espèces versée par le PAM au projet FEM pendant les cinq années du projet (2008-2012) s'élève à 3.376.000 dollars EU. Mais, le projet mobilisera une somme supplémentaire de 15.061.000 dollars EU sous forme de subvention qui sera utile pour le milieu marin de la Méditerranée et servira les intérêts des autorités nationales et communautés locales. Le tableau IV indique les sources du co-financement PAM/PNUE, la contribution du FEM et les autres sources de financement.

Conclusion

Le présent budget 2008-2009 est réaliste dans le sens que la proposition ne s'applique pas à un programme voulu dont le coût total dépasse les moyens financiers disponibles. En même temps, il est à souhaiter que des fonds additionnels puissent être trouvés de sources extérieures généralement non spécifiées. Cependant, celles-ci continuent de figurer pour inciter l'Unité de coordination et les CARs à faire tous les efforts possibles, en vue d'obtenir ces fonds extérieurs. Il est bien évident que si ces fonds ne sont pas trouvés, les activités ne pourront être menées à bien.

En termes réels, les contributions des Parties contractantes versées au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée diminuent alors que les attentes au niveau des crédits augmentent, par exemple, le nouveau Protocole "GIZC", le Comité de respect des obligations, la mise au point de l'approche écosystémique qui envisagent la création de nouveaux groupes de travail et l'organisation de réunions pour lesquelles l'Unité de coordination ou les CARs sont chargés de la coordination et des services. Avec l'organisation d'autres réunions institutionnelles, les demandes au niveau du Fonds d'affectation spéciale ne cesseront de croître, ce qui ne pourra qu'affecter la capacité du PAM à couvrir tous les domaines de travail à l'avenir.

Il convient de signaler que les activités menées à bien par l'Unité de coordination et les composantes du PAM portent essentiellement sur la coordination, l'assistance technique et le renforcement des capacités. Le PAM n'a pas pour rôle de financer de grands projets matériels mais de catalyser l'appui afin de consolider les capacités des Parties contractantes, les aider à améliorer leurs dispositions institutionnelles et la gestion de leur

milieu marin, préserver la diversité biologique et gérer leurs zones côtières. Actuellement, le PAM est parvenu également à attirer des financements additionnels dans la région auprès de grands donneurs dont la Banque mondiale, via le Partenariat stratégique FEM, et la BEI, via l'initiative "Horizon 2020".

Le Secrétariat ne retire pas non plus de recettes de ses activités. Au fur et à mesure que le programme de travail devient plus ambitieux, les dépenses de base pour faciliter ses activités s'accroissent. Les dépenses de base comprennent le personnel, les réunions, le loyer et les installations opérationnelles, l'appui aux activités du PAM dans les pays en développement, l'assistance d'experts et de services – conseil. Il est donc important d'assurer un financement stable et durable pour ces activités à tous les niveaux.

À cet égard, il convient de rappeler qu'à la Septième réunion mondiale des Conventions et Plans d'action relatifs aux mers régionales, tenue à Helsinki (Finlande) un rapport a été établi pour analyser les coûts de cinq secrétariats de mers régionales (OSPAR, HELCOM, PAM, PAME, CEP). L'étude a montré que les dépenses de personnel (y compris les services de conseil) étaient les plus élevées, représentant 50% à 80% du budget total pour la période 2000-2004. Dans le cas du PAM, les dépenses pour l'exercice biennal actuel représentent 62% du total du budget dont 36,37% pour le personnel.

Alors que les demandes sur le budget ont tendance à croître plutôt que de décroître, les contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée n'ont pas augmenté au même rythme. Ces dernières années, elles n'ont pas du tout augmenté. En conséquence, il devient évident que certains ajustements seront nécessaires, tant sur la façon dont le financement est calculé que celle dont les fonds sont alloués.

En même temps, les Parties contractantes devraient envisager d'augmenter les contributions versées au Fonds d'affectation spéciale à dater du 1^{er} janvier 2010. Le niveau d'augmentation devrait être déterminé après un audit de gestion financière effectué par le PNUE en 2008. Cet exercice devrait permettre de déterminer par exemple; si les crédits alloués à d'autres organisations et organes des NU pour soutenir les activités du PAM devraient continuer à être financés via le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée; si les contributions financières versées par les autorités nationales et les organisations du système des NU pour l'appui aux CARs financés sur le Fonds d'affectation spéciale sont réalistes étant donné les conditions et engagements actuels; comment faire des économies sur des dépenses inutiles? Alors, en dernier ressort, l'audit de gestion financière devrait donc déterminer si une augmentation des contributions ordinaires est justifiée. Les conclusions de l'exercice seront communiquées aux Parties contractantes dès que possible et de toute façon, au plus tard fin 2008, pour que dans le cas où il serait recommandé d'augmenter les contributions ordinaires pour l'exercice biennal 2010-2011, les Parties soient notifiées suffisamment à l'avance pour prévoir cette augmentation dans leur budget national.

Par rapport aux normes internationales en matière de dépenses, le budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée n'est pas suffisamment important et une augmentation relativement modeste du pourcentage, si elle est justifiée, permettrait de réaliser et mener à bien beaucoup plus d'activités et projets.

Tableau I: Sources de financement pour 2008-2009

A. Recettes	2008	2009	
Contributions au Fonds d'affectation (MTF)	5.557.277	5.557.277	
Contribution de contrepartie de la Grèce	440.000	440.000	
Contribution de contrepartie du PNUE	15.000	15.000	
Contribution volontaire de la CE	598.568	598.568	
Contributions non verses pour 2006/2007 et les années antérieures (estimation moyenne)	1.500.000		
Intérêts bancaires 2008-2009 (estimation)	390.000		
Provisions du fonds de roulement	568.092		
Total recettes prévues	15.67	9.782	

^{*} La contribution de contrepartie du FEM pour ces activités s'élève à 2.430.456 euros pour l'exercice biennal.

<u>Tableau II: Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution</u>

Position des contributions au 30 juin 2007 (exprimées en Euros)

PAYS	Contributions non versées pour 2006 et les années antérieures	Ajustements	Contributions pour 2007	Recouvre- ments en 2007 et les années suivantes	Recouvre- ments en 2007 pour les années antécédentes	Recouvre- ments en 2007 pour les années antécédentes dollars EU	Contribu- tions non versées pour les années antérieures	Contribu- tions non versées pour 2007 et les années antérieures
Albanie	1.775	0	3.877	0	0	0	1.775	5.652
Algérie	174.489	0	58.163	0	0	0	174.489	232.652
Bosnie-Herzégovine	0	0	16.619	16.619	0	0	0	0
Chypre	0	0	7.755	7.755	0	0	0	0
Croatie	0	0	53.730	0	0	0	0	53.730
Égypte	132	0	27.143	0	0	0	132	27.275
Espagne	0	0	830.337	0	0	0	0	830.337
France	0	0	2.103.262	2.103.262	0	0	0	0
Grèce	155.653	0	155.653	0	155.653	0	0	155.653
Israël	79.151	0	81.427	56.187	79.151	0	-0	25.239
Italie	0	0	1.737.670	1.737.670	0	0	0	0
Jamahiriya arabe libyenne	230.717	0	109.124	0	0	0	230.717	339.841
Liban	3.641	0	3.877	0	0	0	3.641	7.518
Malte	3.877	0	3.877	3.877	3.877	0	0	0
Maroc	90.938	0	15.511	0	90.938	0	0	15.511
Monaco	0	0	3.877	3.877	0	0	0	0
Rep. arabe syrienne	-428	0	15.511	0	0	0	-428	15.083
Serbie et Monténégro	18.000	0	18.000	0	0	0	18.000	36.000
Slovenie	6.129	0	37.113	37.113	6.129	0	0	0
Tunisie	23.264	0	11.632	0	10.863	0	12.401	24.033
Turquie	0	0	124.634	124.634	0	0	0	0
Union Européenne	0	0	138.483	138.483	0	0	0	0
Total	787.338	0	5.557.275	4.229.477	346.611	0	440.727	1.768.525
Contributions supplémentaires (à titre d'information seulement) Commission								
Européenne	0	0	598.569	598,569	0	0	0	-1
Pays-hôte *	348.304	0	440.000	0	0	0	348.304	788.304
Fonds Env. PNUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1.135.641	0	6.595.844	4,828,046	0	0	789.031	2.556.828

<u>Tableau III: Barème des quote-part pour les contributions au</u> <u>Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée</u>

Parties contractantes	%
Albanie	0.07
Algérie	1.05
Bosnie-Herzégovine	0.30
CE	2.49
Chypre	0.14
Croatie	0.97
Égypte	0.49
Espagne	14.94
France	37.85
Grèce	2.80
Israël	1.47
Italie	31.27
Jamahiriya arabe libyenne	1.96
Liban	0.07
Malte	0.07
Maroc	0.28
Monaco	0.07
République arabe syrienne	0.28
Serbie et Monténégro	0.32
Slovénie	0.67
Tunisie	0.21
Turquie	2.24
Sous-total	100.00

Tableau IV: Sources de co-financement PAM/PNUE, contribution FEM et autres sources de co-financement

Nom de la source de co- financement/ Sous-composante	Montant total en dollars EU 2008 - 2012	Montant en dollars EU pour l'exercice biennal 2008-2009	Montant FEM en dollars EU 2008-2012	Autres sources de co- financement en dollars EU 2008-2012
CAR/PAP Sous-composante 1.2 Gestion intégrée des zones côtières	152.000 (50.000 en espèces/102.000 en nature) budget CAR/PAP	75.200 (27.200 en espèces/ 48.000 en nature)	950.000	1.012.00 [75.00 (METAP) principalement en nature + 937.500 (pays participant), en nature]
MEDPOLI Sous-composante 2.1 Politique; Sous- composante 2.3 POP; Sous-composante 4.1/ Activité 4.1.4 Mécanisme de financement durable	2,426,000 (1.876.000 en espèces/ 550.000 en nature)	430.000 [320.000* en espèces (170.000 Politique+ 120.000 POPs+ 30.000 MFD) 110.000 en nature] Budget MTF	3.200.000	700.000 en nature (pays participants)
CAR/PP/Sous-composante 2.3 POP	850.000 (450.000 en espèces/ 400.000 en nature)	250.000 (90.000 en espèces 160.000 en nature Budget propre du CAR/PP	400.000	0
CAR/SPA - Composante 3 (AMP existantes)	600.000 (250.000 en espèces/ 350.000 en nature)	240.000 (120.000 en espèces/ 120.000en nature)	0	6.900.000 [5.800.000 en espèces (FFEM, l'Agence espagnole de coopération internationale et le Gouvernement régional de l'Andalousie) +1.100.000 en nature (pays participants)]
PAM-PNUE/Sous- composante 4.1 (Gestion du Projet, Coordination et M&E)	1.000.000 (750.000 en espèces/250.000 en nature)	381.000 (100.000 en nature/ 281.000 en espèces)	2.041.000	0
INFO/ RAC/Sous- composante 4.2 and 4.3 (Information et reproduction)	343.200 (en nature)	260.000 (en nature)	1.620.000 (800.000 pour le 1 ^{er} exercice biennal)	1.100.000 en espèces (Gouvernement de la région Sicile) [INFO/RAC utilisera tous les fonds alloués du 1er exercice biennal]
Total co-financement	5.371.200	1.636.200		9.712.700
dont en espèces	3.376.000	838.200		6.900.000
dont en nature	1.995.200	798.000		2.812.700
Total FEM (en espèces)			8.211.000	
			3.284.400	

^{*} Les pays participants ont également engagé en nature dans le projet d'ensemble un montant s'élevant à 11.300.000 dollars EU.